



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 15 janvier 2024  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Retour sur la résolution précédente CA23 20 0485 portant sur l'octroi du contrat à ADT déménagement et entreposage inc. pour les services de gestion des objets et effets mobiliers sur la voie publique.  
1242484001
- 10.04** Période de questions des citoyens
- Condoléances
- 10.05** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de madame Gratia Lapointe à la suite de son décès.
- 10.06** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de madame Henriette Dubien à la suite de son décès.
- 10.07** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de monsieur Eddy Amano à la suite de son décès.

## Procès-verbal

**10.08** Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 décembre 2023, à 19 h et de la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2023, à 8 h 30.

**10.09** Déposer le compte rendu de la rencontre du comité de circulation du 23 octobre 2023.  
1237151050

**10.10** Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2023.  
1238403004

## **15 – Déclaration / Proclamation**

**15.00** Appuyer l'initiative de revitalisation du corridor industriel Canal de Lachine 4.0, pilotée par PME MTL Grand Sud-Ouest, et son plan d'action 2023-2025.  
1233680005

## **20 – Affaires contractuelles**

### Subvention - Contribution financière

**20.01** Accorder une contribution financière de 1 400 \$ à l'École Sportive Montréal Canada pour une équipe laSalloise composée de Francesco Bonnarigo, Sewa Lessard Foagan, Maxym Marcotte, Alassane Diouf, Keran Nana, Warren Nana, Elisa Nana pour leur participation au tournoi de soccer international Algarve Youth Cup 2024 qui aura lieu au Portugal du 24 au 29 mars 2024.  
1237817023

### Subvention - Soutien financier avec convention

**20.02** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 642 878 \$ à huit organismes pour les années 2024 et 2025 dans le cadre du programme Prévention Montréal du Service de la diversité et l'inclusion sociale et approuver les 13 projets de convention à cet effet.  
1234629026

## 30 – Administration et finances

### Événement

**30.01** Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 10 février 2024 au profit des organismes jeunesse de la communauté laSalloise et à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion.

1247817001

**30.02** Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) dans le cadre de la Fête de la pêche 2024.

1238891015

### Reddition de comptes

**30.03** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2023.

1243035001

## 40 – Réglementation

### Règlement – Emprunt

**40.01** Avis de motion - Règlement LAS-0166 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs, de piscines et de plateaux sportifs dans l'arrondissement de LaSalle.

**40.02** Dépôt et de présentation – Règlement LAS-0166 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs, de piscines et de plateaux sportifs dans l'arrondissement de LaSalle.

**40.03** Avis de motion - Règlement LAS-0165 autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement LaSalle.

**40.04** Dépôt et présentation - Règlement LAS-0165 autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

**40.05** Avis de motion - Règlement LAS-0164 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

**40.06** Dépôt et présentation - Règlement LAS-0164 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments de l'arrondissement de LaSalle.

Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale durables

**40.07** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions de la résolution PP-24, afin de construire une habitation multifamiliale de 119 logements située sur le lot 6 404 002.  
1238403003

**40.08** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIAD), afin de restaurer le moulin à vent Fleming situé au 9675, boulevard LaSalle (1 929 575).  
1238403003

**50 – Ressources humaines**

**50.01** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.  
1236456013

**70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance

---



**Dossier # : 1242484001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Retour sur la résolution précédente CA23 20 0485 portant sur l'octroi du contrat à ADT déménagement et entreposage inc. pour les services de gestion des objets et effets mobiliers sur la voie publique.

Retour sur la résolution précédente

CA23 20 0485

Contrat à ADT déménagement et entreposage inc. - service de gestion et effets mobiliers sur la voie publique

Droit de veto de la mairesse

ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution numéro CA23 20 0485 relative à l'octroi du contrat à ADT Déménagement et Entreposage inc. pour les services de gestion des objets et effets mobiliers sur la voie publique;

ATTENDU QUE madame la mairesse Nancy Blanchet a exercé son droit de veto à l'égard de cette résolution en conformité avec l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QUE dans un tel cas, la décision doit être soumise de nouveau, à la prochaine séance du conseil, pour reconsidération par celui-ci;

ATTENDU QUE cette résolution se lisait comme suit :

D'octroyer le contrat à ADT Déménagement et Entreposage inc. au montant approximatif de 92 008,74 \$ taxes incluses pour les services de gestion, d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de procédures d'expulsion pour l'arrondissement de LaSalle pour les années 2024, 2025 et 2026 dans le cadre de l'appel d'offres public 23-20274; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières du sommaire décisionnel.

Après étude et considération :

D'adopter la proposition initiale.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-01-09 11:33

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1242484001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Retour sur la résolution précédente CA23 20 0485 portant sur l'octroi du contrat à ADT déménagement et entreposage inc. pour les services de gestion des objets et effets mobiliers sur la voie publique.

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution numéro CA23 20 0485 relative à l'octroi du contrat à ADT Déménagement et Entreposage inc. pour les services de gestion des objets et effets mobiliers sur la voie publique.

Madame la mairesse Nancy Blanchet a exercé son droit de veto à l'égard de cette résolution en conformité avec l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Dans un tel cas, la décision doit être soumise de nouveau, à la prochaine séance du conseil, pour reconsidération par celui-ci.

Cette résolution se lisait comme suit :

D'octroyer le contrat à ADT Déménagement et Entreposage inc. au montant approximatif de 92 008,74 \$ taxes incluses pour les services de gestion, d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de procédures d'expulsion pour l'arrondissement de LaSalle pour les années 2024, 2025 et 2026 dans le cadre de l'appel d'offres public 23-20274; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières du sommaire décisionnel.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 20 0485 (1232484034) - Contrat à ADT déménagement et entreposage inc. - services de gestion des objets et effets mobiliers sur la voie publique

**DESCRIPTION**

À la suite de l'adoption de la résolution, madame la mairesse a exercé son droit de veto afin d'obtenir un complément d'information avant d'accorder ce contrat. Une présentation au conseil est prévue le 15 janvier 2024 afin de fournir les informations demandées. Le sujet sera ensuite resoumis au conseil lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 à 19 h.

## JUSTIFICATION

La Loi exige de resoumettre ce dossier aux élus à la prochaine séance du conseil suivant laquelle où le droit de véto a été exercé.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## **MONTREAL 2030**

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

### ENDOSSÉ PAR

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et

Le : 2024-01-09



greffe



**Dossier # : 1237151050**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité de circulation du 23 octobre 2023.

De déposer le compte rendu de la rencontre du comité de circulation du 23 octobre 2023.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-01-08 14:36

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1237151050

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité de circulation du 23 octobre 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Déposer le compte rendu de la rencontre du comité de circulation du 23 octobre 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LEDUC  
coordonnateur(-trice) ingenierie  
(arrondissements verdun et lasalle)

**ENDOSSÉ PAR**

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

Le : 2023-12-20



**Dossier # : 1238403004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2023.

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2023.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-01-08 14:51

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1238403004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2023.

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc CHENOUDA  
conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2023-12-21



**Dossier # : 1233680005**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Appuyer l'initiative de revitalisation du corridor industriel Canal de Lachine 4.0, pilotée par PME MTL Grand Sud-Ouest, et son plan d'action 2023-2025.

D'appuyer l'initiative de revitalisation du corridor industriel Canal de Lachine 4.0, pilotée par PME MTL Grand Sud-Ouest, et son plan d'action 2023-2025.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-01-10 09:51

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction



**IDENTIFICATION****Dossier # :1233680005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Appuyer l'initiative de revitalisation du corridor industriel Canal de Lachine 4.0, pilotée par PME MTL Grand Sud-Ouest, et son plan d'action 2023-2025.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Canal de Lachine 4.0 est un projet phare de revitalisation pour le Grand Sud-Ouest, qui permettra de transformer tout le corridor industriel qui longe le Canal de Lachine et qui traverse les arrondissements du Sud-Ouest, de LaSalle et de Lachine. L'objectif est d'y aménager une zone urbaine industrielle conçue comme un véritable quartier, avec une grande vision sur 10 à 15 ans.

Objectifs plus spécifiques :

- Attirer et retenir sur le territoire des entreprises et leurs employés;
- Créer un laboratoire d'innovations économiques, sociales et environnementales;
- Aménager une zone industrielle urbaine;
- Stimuler l'activité économique du territoire.

Le Canal de Lachine 4.0 est le fruit d'une collaboration entre plusieurs partenaires, soit la Ville de Montréal, à l'origine de la démarche de planification territoriale, les arrondissements de Lachine, de LaSalle et du Sud-Ouest, Parcs Canada et l'acteur clé du secteur, PME MTL. Animés par un fort engagement envers le développement socio-économique et le rayonnement du Canal de Lachine 4.0, ces six partenaires ont forgé une vision de développement novatrice pour le territoire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Appuyer l'initiative de revitalisation du corridor industriel Canal de Lachine 4.0, de PME MTL Grand Sud-Ouest, et son plan d'action 2023-2025

**JUSTIFICATION**

L'appui du conseil d'arrondissement de LaSalle donne une indication de l'importance accordée par l'Administration à la revitalisation des secteurs industriels qui longent le canal de Lachine à LaSalle.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

## MONTRÉAL 2030

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement fait la promotion de l'initiative Canal de Lachine 4.0 par le truchement de ses divers canaux de communication. LaSalle a autorisé le pavoiement des rues du secteur industriel avec des oriflammes aux couleurs du Canal de Lachine 4.0.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Planification stratégique de LaSalle 2023-2030 : en lien avec l'orientation stratégique 2 *Un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère*, axe d'intervention 2.2 *Stimuler le développement économique*.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

### ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2023-12-05





**Dossier # : 1237817023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 400 \$ à l'École Sportive Montréal Canada pour une équipe laSalloise composée de Francesco Bonnarigo, Sewa Lessard Foagan, Maxym Marcotte, Alassane Diouf, Keran Nana, Warren Nana, Elisa Nana pour leur participation au tournoi de soccer international Algarve Youth Cup 2024 qui aura lieu au Portugal du 24 au 29 mars 2024.

D'accorder une contribution financière de 1 400 \$ à l'École Sportive Montréal Canada pour une équipe laSalloise composée de Francesco Bonnarigo, Sewa Lessard Foagan, Maxym Marcotte, Alassane Diouf, Keran Nana, Warren Nana, Elisa Nana pour leur participation au tournoi de soccer international Algarve Youth Cup 2024 qui aura lieu au Portugal du 24 au 29 mars 2024; et

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-01-08 15:01

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237817023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 400 \$ à l'École Sportive Montréal Canada pour une équipe laSalloise composée de Francesco Bonnarigo, Sewa Lessard Foagan, Maxym Marcotte, Alassane Diouf, Keran Nana, Warren Nana, Elisa Nana pour leur participation au tournoi de soccer international Algarve Youth Cup 2024 qui aura lieu au Portugal du 24 au 29 mars 2024.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Des athlètes LaSallois de l'École sportive de Montréal Canada ont déposé une demande de contribution financière à l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de leur participation au printemps 2024 au tournoi de soccer international Algarve Youth Cup 2024 qui s'est tenu au Portugal du 24 au 29 mars 2024.

Les élèves s'entraînent à l'École sportive de Montréal Canada qui forment des athlètes de soccer de haut niveau.

E.S.M Canada accorde une importance particulière à la participation à des tournois internationaux de haut niveau puisque ceux-ci permettent aux joueurs de se dépasser en vivant une expérience unique.

E.S.M. Canada croit à l'importance de voyager et de se mesurer à des clubs étrangers afin de permettre aux joueurs de se faire remarquer par des recruteurs d'académies.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le tournoi international se déroulera du 24 au 29 mars 2024 au Portugal dans la région de l'Algarve.

Voici un résumé du déroulement:

- Départ le 21 mars;
- 2 jours d'entraînement sur place;
- Cérémonie d'ouverture le dimanche 24 mars;
- Tournoi du lundi au vendredi;
- Cérémonie de fermeture le samedi 30 mars;
- Retour le 31 mars;

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, section Soutien financier, l'École sportive de Montréal Canada est éligible à recevoir un montant de 1 400 \$. Le soutien financier se situe dans la section « Soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux », « Participation d'une équipe sportive ou d'un groupe de six personnes et plus à un événement à plus de 701 km de LaSalle ».

Les frais de participation à cet événement d'envergure internationale s'élèvent à plus de 3 000 \$ par athlète avec une formule clé en main (voyage, hébergement, nourriture, etc.).

#### **JUSTIFICATION**

Ce type de contribution financière est disponible pour les citoyens qui satisfont les critères d'éligibilité, ce qui est le cas pour nos sept athlètes laSallois.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 1 400 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social. Clé comptable: 301727-07103-61900- 016491-00000-00000

La contribution financière de 1 400 \$ sera versée à l'organisme à but non lucratif École Sportive Montréal Canada.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande de contribution financière pour la participation à un événement international, tel que décrit dans la Politique de reconnaissance.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, section « Soutien financier ».

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise  
POITRAS-TOUCHETTE)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE  
Agente de développement sports et loisirs

### ENDOSSÉ PAR

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division bibliothèque

Le : 2024-01-05

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER  
Chef de division



**Dossier # : 1234629026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 642 878 \$ à huit organismes pour les années 2024 et 2025 dans le cadre du programme Prévention Montréal du Service de la diversité et l'inclusion sociale et approuver les 13 projets de convention à cet effet.

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 642 878 \$ aux huit organismes suivants pour les années 2024 et 2025 dans le cadre du programme Prévention Montréal du Service de la diversité et l'inclusion sociale et approuver les 13 projets de convention à cet effet :

Organismes	Projets	Soutien recommandé pour 2024 et 2025
Maison des Jeunes de LaSalle	La vie devant soi	25 548,00 \$
Maison des Jeunes de LaSalle	C'est ta carrière	28 229,00 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal	Les ateliers culinaires (EDEM)	18 270,00 \$
Corporation l'Espoir du déficient	Camps de jour inclusifs	26 068,00 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal	Entrepreneuriat collectif	15 630,00 \$
Maison des Familles de LaSalle	La joie d'être ensemble	48 855,00 \$
Bienvenue à l'immigrant	Persévérance et réussite des adolescents à risque 11-17 ans	32 252,00 \$
Association de soccer mineur de LaSalle	Soccer concentration à l'école	50 000,00 \$
<b>Total</b>		
Maison des jeunes de LaSalle	Rejoindre mon quartier	204 868,00 \$
Programme de basketball des Leaders	Leader de ton avenir	33 140,00 \$
Cumulus	Agir Munir et prévenir	35 553,00 \$
Maison des jeunes de LaSalle	Poing final	76 170,00 \$
Maison des jeunes de LaSalle	Rapides et pas dangereux	48 295,00 \$



D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement à signer les conventions prévues à cet effet.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-01-11 13:09

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1234629026

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 642 878 \$ à huit organismes pour les années 2024 et 2025 dans le cadre du programme Prévention Montréal du Service de la diversité et l'inclusion sociale et approuver les 13 projets de convention à cet effet.

**CONTENU****CONTEXTE**

La sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'offre la Ville.

Le nouveau programme pluriannuel Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité. Il est doté d'un budget total de 42,5 M\$ sur trois ans et se décline en deux axes principaux:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent prioritairement aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformatives de l'action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer:

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leur famille;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leur famille;
- le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent la sécurité vécue et

perçue des enfants, des jeunes et de leur famille, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité;

Prévention Montréal conduit, à moyen et long terme, à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ancré au cœur de la vision et des ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, ce nouveau programme pluriannuel est le résultat d'une démarche de convergence de quatre initiatives municipales prenant fin en 2022, à savoir le Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23200071 (1234629002) 6 mars 2023** : D'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 289 724 \$ à six organismes, en provenance du budget 2023 du Programme Prévention Montréal volet 1 et 2 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

**CE22 2148 du 21 décembre 2022** : Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001)

### **DESCRIPTION**

Suite à un appel à projets auprès des organismes communautaires actifs sur le territoire de l'arrondissement, le comité d'analyse des projets reçus dans le cadre **du programme Prévention Montréal** s'est réuni le 20 octobre dernier et a procédé à l'évaluation de vingt-deux demandes. Le montant accordé aux 13 projets acceptés totalise un montant de 642 868 \$, alors que l'enveloppe disponible pour notre arrondissement est de 729 448 \$ pour la période 2024-2025.

Après analyse, le comité recommande l'acceptation des projets comme ils sont présentés ici-bas.

AXE 1

#### **Maison des Jeunes de LaSalle 12573 - La vie devant soi**

La préparation des jeunes à la vie adulte est une priorité, avec des ateliers pratiques et des sessions de formation visant à enseigner des compétences essentielles pour cette transition. Cela renforce la confiance des jeunes et réduit l'anxiété liée au passage vers l'âge adulte. Enfin, le projet s'engage à réduire les inégalités en garantissant un accès équitable à toutes les activités et ressources. Toutes les activités sont gratuites et des évaluations continues sont réalisées pour créer un environnement inclusif où chaque jeune a la possibilité de s'épanouir. En résumé, "La vie devant soi" vise à répondre de manière complète aux besoins spécifiques des jeunes dans un quartier multiethnique en améliorant leur bien-être, en les préparant à la vie adulte et en réduisant les inégalités. Les activités variées, les méthodes d'intervention ciblées, les partenariats solides et les résultats attendus comprennent l'amélioration de la santé mentale, la réduction du stress et de l'anxiété, le renforcement de la résilience, l'acquisition de compétences pour la vie adulte et la création d'un environnement inclusif

pour favoriser le développement des jeunes vers des individus confiants, résilients, bien informés et acteurs de leur propre développement.

Montant : 25 548,00 \$

### **Maison des Jeunes de LaSalle 12559 - C'est ta carrière**

Le projet comprend trois volets majeurs . D'abord, pour améliorer les performances scolaires, il offre du tutorat individuel ou en petits groupes à la Maison des Jeunes . Des tuteurs expérimentés, souvent d'anciens jeunes de la MDJ, utilisent des manuels et du matériel pédagogique spécifique pour expliquer les concepts. Les tuteurs et tutrices effectueront également un suivi régulier des progrès scolaires, des séances de révision avant les examens et aideront les jeunes à la fixation d'objectifs académiques. Le projet fournit également des fournitures scolaires essentielles gratuitement, réduisant ainsi les obstacles financiers à la réussite.

Le deuxième volet s'étend dans certaines écoles primaires, où des étudiants de niveau secondaire sont recrutés comme tuteurs pour les élèves de 6 à 12 ans. Cette approche renforce leur réussite scolaire tout en leur fournissant une expérience professionnelle.

En ce qui concerne le développement de carrière, le projet expose les jeunes à diverses possibilités professionnelles. Des professionnels de différents secteurs viendront partager leurs expériences à la MDJ. Les jeunes auront l'occasion de visiter des centres de formation professionnelle et des entreprises. Ils bénéficieront d'un mentorat individuel, d'ateliers interactifs sur la planification de carrière et de simulations d'entretiens.

Montant : 28 229,00 \$

### **Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal 12555 - Les ateliers culinaires (EDEM)**

Devant la problématique grandissante de l'insécurité alimentaire parmi notre clientèle, nous avons mis en place des cuisines collectives occasionnelles. Nous avons ainsi constaté que les élèves ne savaient pas cuisiner, avaient de mauvaises habitudes alimentaires et qu'une grande proportion ne dînait tout simplement pas. Nous prévoyons donc maintenant mettre sur pied un projet où les élèves de l'École du Milieu LaSalle, en petits groupes et à tour de rôle, cuisineront plusieurs fois par semaine des plats pour les autres élèves et eux-mêmes. Afin de répondre au besoin de sécurité alimentaire, nous souhaitons offrir des repas sains aux participants de l'École du Milieu, par le biais d'ateliers culinaires, afin de soutenir leur persévérance scolaire. Les ateliers culinaires ont des visées curatives en permettant aux jeunes d'acquérir diverses habiletés par la planification et la préparation de repas sains et économiques pour plusieurs personnes. Ils pourront ainsi développer des compétences culinaires et des habitudes liées à la planification et la préparation des repas qui leur serviront tout au long de leur vie. Le projet permettra également de développer leur confiance et leur estime de soi en contribuant au mieux être d'autres personnes.

Montant : 18 270,00 \$

### **Corporation l'Espoir du déficient 12537- Camps de jour inclusifs**

L'intégration des enfants autistes ou présentant une déficience intellectuelle dans des camps de jour réguliers est un véritable défi. En effet, les équipes n'ont pas souvent accès à des formations spécialisées suffisantes en amont, elles manquent de soutien pendant les camps pour pouvoir accompagner ces enfants de façon optimale et ne détiennent pas encore l'expertise des différents enjeux reliés aux multiples profils des enfants. Ces expériences se soldent trop souvent par un échec : les équipes sont dépassées, les enfants pas adéquatement encadrés, les camps se découragent et l'inclusion des enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour est menacée... En tant qu'organisme spécialisé, entre autres, dans la mise en œuvre de camps de jours adaptés pour

personnes, enfants et adultes, autistes ou vivant avec une déficience intellectuelle depuis maintenant 47 ans, nous souhaiterions mettre à profit notre expertise auprès des camps de jours réguliers afin qu'ils puissent inclure en toute sécurité et dans le plaisir, ces enfants présentant des besoins particuliers . Comme ce projet ne peut être accompli seul, nous avons approché 3 camps de jours réguliers afin de collaborer ensemble : le club de Soccer de LaSalle, Club jeune Aire et Héritage Laurentien. Nous espérons que ce projet pilote puisse grandir d'année en année et venir soutenir d'autres initiatives inclusives en camps de jour.

Objectifs : Soutenir les camps de jour réguliers dans l'accueil des enfants autistes ou vivant avec une déficience intellectuelle (6-12 ans) via une formation sur mesure pour les camps. L'accompagnement des camps en amont et aval, pour les dossiers des enfants (Structure, consultation des dossiers, bilan). Un suivi terrain pendant l'opération du camp. Nous souhaitons également augmenter le nombre d'enfants acceptés en ajoutant des accompagnateurs supplémentaires à ces différents camps.

Montant : 26 068,00 \$

### **Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal 12480 - Entrepreneuriat collectif**

Afin de permettre aux jeunes entrepreneurs de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle d'avoir accès à une plateforme pour vendre leurs produits et faire connaître leur entreprise ou projet, nous souhaitons créer des salons des entrepreneurs qui favoriseront la persévérance scolaire par l'entrepreneuriat.

Le projet Entrepreneuriat collectif soutient la persévérance scolaire et contribue à réduire les inégalités en donnant aux jeunes LaSallois l'opportunité de développer des compétences précieuses telles que le sens de l'organisation, la confiance en soi et la communication, essentielles pour leur avenir et en leur permettant de gagner de l'argent de poche et de faire connaître leurs entreprises et projets par le biais des salons des entrepreneurs. Les activités entrepreneuriales jouent un rôle clé dans la lutte contre le décrochage scolaire en renforçant l'engagement des jeunes. La création de salons des entrepreneurs à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle constitue une nouvelle étape pour encourager la persévérance scolaire tout en favorisant le développement des compétences entrepreneuriales des jeunes.

Montant : 15 630,00 \$

### **Maison des Familles de LaSalle 12441- La joie d'être ensemble**

Depuis l'année 2021 "La joie d'être ensemble" a rejoint 137 familles dont 224 enfants. Ce travail de proximité avec les familles nous a permis de constater l'importance de maintenir et accroître les occasions de socialisation à travers ce milieu de vie inclusif pour les enfants 6-12 ans et leurs parents. En effet, les rencontres, qui se déroulent chaque jeudi et vendredi, sont des espaces qui favorisent: la rencontre multiculturelle, le développement des compétences des enfants, l'échange entre les parents et le partage communautaire. "La joie d'être ensemble" donne lieu à de multiples apprentissages, à l'intégration dans un milieu de vie social et au soutien du rôle parental. Ce projet s'inscrit dans un contexte de besoins criants dans le quartier, où les espaces de socialisation et les rencontres des enfants de cette tranche d'âge et leurs familles sont quasi inexistantes.

Montant : 48 855,00 \$

### **Bienvenue à l'immigrant 12278 - Persévérance et réussite des adolescents à risque 11-17 ans**

Un projet qui permettra l'accompagnement de jeunes adolescents Lasallois à risque, l'école étant selon nous indissociable de l'orientation favorable de la vie d'adulte de ces jeunes. Nous sommes conscients que les familles défavorisées ne sont pas uniquement des familles immigrantes et en ce sens nous souhaitons notre projet inclusif et ouvert à tout jeune en situation de vulnérabilité ou ayant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation à l'école. Notre projet comprend un programme extra-scolaire complet, comprenant des ateliers de mentorat, un accompagnement extra-scolaire, des

sessions d'information sur les carrières et un événement de remise de bourses. Notre objectif est d'offrir aux élèves les ressources, l'encouragement et les opportunités dont ils ont besoin pour réussir à l'école et au-delà. Sont visés par le projet les jeunes adolescents (11- 17 ans ) avec une probabilité très élevée de quitter le système éducatif prématurément et/ ou sans diplôme et tous les dossiers des candidats potentiels sont analysés.

Montant : 32 252,00 \$

### **Association de soccer mineur de LaSalle 12195 - Soccer concentration à l'école**

Toujours dans l'objectif d'offrir une pratique du soccer à moindre coût aux jeunes LaSallois.es , nous lancerons dès octobre prochain le programme "Soccer Concentration à l'École" proposé aux écoles primaires et secondaires de l'arrondissement tout au long de l'année 2023/2024 et reconduit sur les années suivantes durant les périodes périscolaires (le matin, à la pause du dîner ou à la fin de la classe). Ce programme touchera un nombre élevé de jeunes filles et garçons dont les familles sont en situation de vulnérabilité et/ou nouvellement immigrées au Canada. L'action sera réalisée en partenariat avec les écoles primaires et secondaires de LaSalle souvent situées en quartiers prioritaires, le projet pilote 23/24 concernera la Nouvelle école secondaire LaSalle et l'École primaire Pierre-Remy.

Montant : 50 000,00 \$

## **AXE 2**

### **Maison des jeunes de LaSalle 12594 - Rejoindre mon quartier**

Les activités du projet "Rejoindre mon quartier" sont diverses et s'articulent autour de la présence régulière des travailleurs de rue dans les lieux fréquentés par les jeunes, tels que les restaurants, les commerces et les espaces publics. Ces activités incluent également des initiatives telles que des ateliers d'information pour les parents, des médiations entre les jeunes et leurs parents, du démarchage dans les quartiers défavorisés et des réunions citoyennes pour permettre aux habitants de discuter de leurs préoccupations concernant le quartier ou leur situation personnelle. L'objectif du projet est de repérer les jeunes à risque en établissant des contacts structurés et spontanés au sein de leurs environnements habituels. Ces contacts permettront de fournir un soutien personnalisé et des interventions spécifiques. Les travailleurs de rue rempliront également le rôle de référence ou de personnes de confiance pour les jeunes et la population. Le projet encourage également la mobilisation et la collaboration en facilitant l'échange d'informations, tout en acquérant une meilleure compréhension des enjeux dans l'arrondissement. Il participe à des ateliers et des programmes de formation pour établir des connexions professionnelles et contribue à renforcer les compétences communautaires au sein de l'arrondissement.

Montant : 204 868,00 \$

### **Programme de basketball des Leaders 12592 - Leader de ton avenir**

Notre objectif : « Améliorer la sécurité vécue et perçue de la population au sein de son quartier et de la ville, avec une attention particulière aux enfants, aux jeunes et aux milieux plus susceptibles de vivre de l'insécurité. » Nous visons les deux sous -objectifs de l'axe : 2.1 Soutenir le développement d'actions communautaires et citoyennes en sécurité urbaine et l'objectif 2.2 : Appuyer la mise en place d'initiatives ciblées en prévention de la violence chez les enfants et les jeunes à risque de commettre ou de subir la violence. Notre projet s'inscrit aussi dans l'un des enjeux prioritaires de l'arrondissement de LaSalle : La prévention et l'intervention en matière d'Exploitation des jeunes de 0 à 30 ans . Il est important de mentionner que le projet viendra soutenir un besoin d'accompagnement auprès de notre clientèle qui est en grande partie la communauté noire de LaSalle Nous rejoignons aussi une grande

partie de la communauté anglophone du territoire. Concrètement, notre projet vise à soutenir particulièrement les adolescents et les jeunes adultes de milieux défavorisés qui sont souvent plus à risque du décrochage scolaire, dans les choix qui s'imposent dans leur futur et aussi dans leurs comportements sociaux. Nous voulons leur donner la chance de voir les opportunités qui s'offrent à eux, que ce soit par des journées de découverte de carrière, des formations de développement de compétence d'employabilité, du soutien dans leur devoirs, des ateliers sur les comportements sociaux. Le tout s'inscrivant bien évidemment dans une perception d'insertion sociale et professionnelle. Des ateliers pour les filles seulement seront également offerts.

Montant : 33 140,00 \$

### **Cumulus 12587 - Agir Munir et prévenir**

Le projet veut agir auprès des jeunes adultes lasallois de 16 ans et plus, inscrit à l'école de milieu de l'organisme Destination Travail. Agir, munir et prévenir veut réduire les inégalités chez les jeunes qui ont décroché l'école et/ou socialement se retrouvent dans une situation de vulnérabilité, en contribuant à leur développement global dans leur environnement au travers la mise en place d'initiatives en prévention des dépendances. Malgré une diminution marquée de la consommation de substances psychoactives chez les jeunes, depuis le début des années 2000, l'abus de drogues nuit significativement à l'atteinte des objectifs pédagogiques des milieux scolaires (jeunes et adultes) et aux objectifs de réintégration sociale. Suivant les orientations 1 et 4 du plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028, qui sont : « Le développement des capacités des personnes à faire des choix éclairés en matière de consommation des SPA [...] et à en gérer les risques » et « Offrir une offre de services accessibles , de qualité et continus aux jeunes et aux adultes qui présentent des comportements à risques [...] », le projet consiste à offrir la présence d'un intervenant de Cumulus, à raison de douze heures par semaine à l'école de Milieu relier à l'organisme destination travail. Lors de ses présences dans le milieu, l'intervenant effectuera des activités en prévention universelle ( réaliser des activités en prévention des dépendances ), de la prévention ciblée (dépistage et accompagnement vers les ressources appropriées ), de l'intervention précoce, du travail de proximité et des rencontres informelles , en plus d'une plus grande implication de l'intervenant dans l'ensemble des activités de l'organisme destination travail.

Montant : 35 553,00 \$

### **Maison des jeunes de LaSalle 12585 - Poing final**

Dans ce contexte préoccupant, le projet "Poing final" se fixe pour objectif de renforcer la sécurité vécue et perçue des jeunes de l'arrondissement, en mettant l'accent sur ceux qui sont plus susceptibles de connaître l'insécurité ou d'être impliqués dans la violence. Pour y parvenir, le projet propose deux volets d'activités, un à la Maison des Jeunes et l'autre dans les écoles secondaires Cavelier-de LaSalle et la Nouvelle école secondaire de LaSalle. Les intervenants.es de la MDJ, formés.es en travail social, intervention en délinquance, psychologie, politique sociale, ou techniques policières, animeront ces ateliers aux deux endroits . Dans les écoles, les activités seront diversifiées, avec des groupes fermés pour les jeunes identifiés par le personnel des écoles comme ayant des comportements violents ou à risque, et des groupes ouverts pour favoriser l'inclusion d'un plus grand nombre de jeunes. Le choix des activités se fera en concertation avec le personnel non enseignant de chaque école, en complémentarité avec leur plan de santé et bien-être respectif.

Montant : 76 170,00 \$

### **Maison des jeunes de LaSalle 12580 - Rapides et pas dangereux**

Le projet comporte deux volets essentiels. Le premier, "Sports par et pour les jeunes ", permet aux jeunes de prendre l'initiative d'organiser des activités sportives, renforçant ainsi leur leadership et leur sens des responsabilités. Les jeunes entraîneurs seront encadrés et formés, ce qui favorise le développement de compétences telles que la résolution pacifique des conflits, le respect mutuel et la communication non violente. Le deuxième volet, "Sports occupationnels ", offre des activités non-compétitives visant à occuper les jeunes de manière positive et à les éloigner de la violence. Ces activités incluent le paddleboard, le kayak, la survie en forêt, qui permettent aux jeunes de développer des compétences et des intérêts favorables à leur épanouissement. En parallèle aux activités sportives, les intervenants de la MDJ mettront en place des ateliers de prévention sur les différents aspects de la violence. De plus, en collaboration avec la Société de recherche en orientation humaine (SROH), des ateliers de sensibilisation seront également organisés pour conscientiser les jeunes aux comportements contribuant à la violence, renforçant ainsi la prévention par l'apprentissage de l'auto-contrôle, et la résistance aux influences négatives.

Montant : 48 295,00 \$

Le solde de 86 570 \$ sera octroyé ultérieurement, les autres propositions présentées dans le cadre de l'appel à projets n'atteignant pas les objectifs du programme.

## **JUSTIFICATION**

L'Arrondissement de LaSalle en collaboration avec le milieu a défini des priorités d'intervention pour les jeunes 0-30 ans. Les projets visés touchent les axes prioritaires suivants :

### **Axe 1 Développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité**

- Soutien à l'intégration et l'accessibilité des services aux familles ayant un statut particulier ;
- Accès aux services à moindre coûts sur le territoire de LaSalle pour la clientèle 0-30 ans ;
- Soutien parental liés aux jeunes en situation de vulnérabilité ;
- Soutien, ressource et persévérance scolaire.

### **Axe 2 Prévention en sécurité urbaine**

- Lutte contre la violence armée
- La prévention de la consommation de drogues illicites ;
- La prévention et l'intervention en matière d'exploitation des jeunes 0-30 ans ;
- La prévention de la violence familiale 0-30 ans (femmes, enfants, familles, personnes 2ELGBTQQIA+)
- Ressource sur le terrain (travail de rue, intervention de milieu, reaching-out, etc)

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 642 878 \$, est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement à la suite du virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale approuvé par la résolution CE22 2148. Cette dépense sera entièrement assumée



par la ville centre.

AXE 1							
				2024	2025		
Organismes	Projets acceptés	Pourcentage du projet retenu	Subventions	Versement 1	Versement 2	Versement 3	Total 2025
Maison des Jeunes de LaSalle	12573-La vie devant soi	100%	25 548,00 \$	10 219,20 \$	12 774,00 \$	2 554,80 \$	15 328,80 \$
Maison des Jeunes de LaSalle	12559- C'est ta carrière	100%	28 229,00 \$	11 291,60 \$	14 114,50 \$	2 822,90 \$	16 937,40 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal	12555-Les ateliers culinaires (EDEM)	32%	18 270,00 \$	7 308,00 \$	9 135,00 \$	1 827,00 \$	10 962,00 \$
Corporation l'Espoir du déficient	12537-Camps de jour inclusifs	25%	26 068,00 \$	10 427,20 \$	13 034,00 \$	2 606,80 \$	15 640,80 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal	12480- Entrepreneuriat collectif	9%	15 630,00 \$	6 252,00 \$	7 815,00 \$	1 563,00 \$	9 378,00 \$
Maison des Familles de LaSalle	12441-La joie d'être ensemble	27%	48 855,00 \$	19 542,00 \$	24 427,50 \$	4 885,50 \$	29 313,00 \$
Bienvenue à L'immigrant	12278- Persévérance et réussite des adolescents à risque 11-17 ans	100%	32 252,00 \$	12 900,80 \$	16 126,00 \$	3 225,20 \$	19 351,20 \$
Association de soccer mineur de LaSalle	12195-Soccer concentration à l'école	41%	50 000,00 \$	20 000,00 \$	25 000,00 \$	5 000,00 \$	30 000,00 \$
	<b>Totaux</b>	-	<b>244 852,00 \$</b>	<b>97 940,80 \$</b>	<b>122 426,00 \$</b>	<b>24 485,20 \$</b>	<b>146 911,20 \$</b>
AXE 2							
				2024			2025
Organismes	Projets acceptés	Pourcentage du projet retenu	Subventions	Versement 1	Versement 2	Versement 3	Total 2025
Maison des Jeunes de LaSalle	12594 Rejoindre mon quartier	100%	204 868,00 \$	81 947,20 \$	102 434,00 \$	20 486,80 \$	122 920,80 \$
Programme de basketball des Leaders	12592 Leader de ton avenir	69%	33 140,00 \$	13 256,00 \$	16 570,00 \$	3 314,00 \$	19 884,00 \$

Cumulus	12587 Agir Munir et prévenir	100%	35 553,00 \$	14 221,20 \$	17 776,50 \$	3 555,30 \$	21 331,80 \$
Maison des Jeunes de LaSalle	12585 Poing final	100%	76 170,00 \$	30 468,00 \$	38 085,00 \$	7 617,00 \$	45 702,00 \$
Maison des Jeunes de LaSalle	12580 Rapides et pas dangereux	100%	48 295,00 \$	19 318,00 \$	24 147,50 \$	4 829,50 \$	28 977,00 \$
	<b>Totaux</b>	-	<b>398 026,00 \$</b>	<b>159 210,40 \$</b>	<b>199 013,00 \$</b>	<b>39 802,60 \$</b>	<b>238 815,60 \$</b>
<b>Montants totaux</b>							
<b>2024</b>							
	AXE 1						97 940,80 \$
	AXE 2						159 210,40 \$
	Total :						257 151,20 \$
<b>2025</b>							
	AXE 1						146 911,20 \$
	AXE 2						238 815,60 \$
	Total :						385 726,80 \$
	<b>Grand total :</b>						<b>642 878,00 \$</b>

Clés comptables pour l'axe 1 : 301729/05803/61900/016491/004671/052133  
pour l'axe 2 : 301729/02819/61900/016491/004672/052133

## **MONTRÉAL 2030**

Le programme Prévention Montréal est une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités:

- 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;
- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;
- 10: « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;
- 18: « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;
- 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin de chacun des projets. Les organismes s'engagent à remplir sur la plateforme GSS les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Pierre-Luc LORTIE, 10 janvier 2024

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda RENÉ  
Chef de division

### **ENDOSSÉ PAR**

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division bibliothèque

Le : 2024-01-10

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Roch LANGELIER  
Chef de division



**Dossier # : 1247817001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 10 février 2024 au profit des organismes jeunesses de la communauté laSalloise et à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion.

D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 10 février 2024 au profit des organismes jeunesses de la communauté laSalloises et à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion. L'activité sera remise au 11 février 2024 en cas de mauvais temps.

**Signé par** Christianne CYRENNE **Le** 2024-01-09 08:18

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247817001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 10 février 2024 au profit des organismes jeunesse de la communauté laSalloise et à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Classique hivernale des Anciens de LaSalle est un événement organisé par les Anciens de LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu en tant qu'associé selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

Les Anciens de LaSalle sollicitent un soutien technique de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation de la Classique hivernale des Anciens de LaSalle à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge du parc Hayward le samedi 10 février 2024.

L'année 2024 marquera la 10<sup>e</sup> édition du tournoi de hockey et l'arrondissement de LaSalle a toujours soutenu l'événement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 20 0435 (1227817012) - 5 décembre 2022 : D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 4 février 2023 au profit des organismes jeunesse de la communauté laSalloise et à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion. L'activité sera remise au 5 février 2023 en cas de mauvais temps.

CA 18 20 0016 (1186818001) - 14 janvier 2019 : D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 3 février 2018 au profit de la Fondation du Canadien pour l'enfance et des organismes laSallois. D'autoriser Les Anciens de LaSalle à vendre des boissons alcoolisées à cette occasion.

CA18 20 0016 (1186818001) - 15 janvier 2018 : D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 3 février 2018 au profit de la Fondation du Canadien pour l'enfance et des organismes laSallois. D'autoriser Les Anciens de LaSalle à vendre des boissons alcoolisées à cette occasion.

CA16 20 0703 (1166818104) - 5 décembre 2016 : D'autoriser Les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 4 février 2017 au profit de la Fondation du Canadien pour l'enfance et des organismes de la région. D'autoriser Les Anciens

de LaSalle à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion.

## DESCRIPTION

Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 10 février 2024 au profit des organismes jeunesse de la communauté laSalloise et à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion. L'activité sera remise au 11 février 2024 en cas de mauvais temps.

Les organismes jeunesse laSallois recevant un don sont :

- Le hockey mineur de LaSalle;
- Les Olympiques spéciaux;
- La Maison des jeunes de LaSalle;
- Le football mineur de LaSalle;
- Le soccer mineur de LaSalle;
- Le Club jeune aire;
- Le Club CALAC;
- L'Association de la piscine Riverside.

L'organisme regroupe une équipe de bénévoles qui s'occupe de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

La Classique hivernale des Anciens de LaSalle est un événement annuel qui accueille environ 20 équipes qui proviennent des ligues adultes et du hockey mineur de LaSalle.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par l'agente de développement et le régisseur responsable des arénas et des bâtiments pour soutenir la réalisation de l'événement et assurer la sécurité des participants;
- le prêt et la livraison d'équipement selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de la patinoire Bleu, Blanc, Bouge du parc Hayward les 10 et 11 février 2024;
- la disponibilité du personnel de surveillance et des gardiens de parc.

L'organisme désire pouvoir vendre des boissons alcoolisées à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge du parc Hayward afin d'augmenter leur part de financement de l'événement. L'arrondissement a toujours accordé à l'organisme le droit de demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne sera servie ou vendue à des personnes mineures. Aucune perception de frais d'entrée durant cet événement.

L'organisateur évalue ses dépenses (publicité, animation, arbitres, etc.) autres que celles pour les biens et services de l'Arrondissement, mentionnés ci-dessus, à 5 000 \$. Les revenus sont évalués à 9 000 \$, provenant principalement des frais d'inscription.

## JUSTIFICATION

La promotion du hockey sur glace correspond aux valeurs de l'Arrondissement qui incitent ses citoyens à miser sur l'activité physique et les saines habitudes de vie.

Ce tournoi est l'une des principales sources de financement de l'organisme et grâce aux profits, les Anciens de LaSalle peuvent contribuer au soutien d'organismes de la communauté laSalloise. Depuis leurs débuts, l'organisme a été en mesure de remettre des sommes substantielles à des organismes, groupes ou individus de LaSalle.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution sous forme de gratuités de 2 200 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col bleu, le prêt des équipements, de la patinoire Bleu, Blanc, Bouge ainsi que le personnel supplémentaire.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande d'autorisation pour la tenue d'un événement sportif.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'événement ne peut avoir lieu sans l'autorisation de l'Arrondissement.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Hélène LAVOIE

**ENDOSSÉ PAR**

Valerie MEDZALABANLETH

Le : 2024-01-05



Agente de développement sports et loisirs

Cheffe de division bibliothèque

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Roch LANGELIER  
Chef de division



**Dossier # : 1238891015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) du Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) dans le cadre de la Fête de la pêche 2024.

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et au programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) dans le cadre de la Fête de la pêche 2024;

De désigner Marie-Annick Lussier comme responsable du dépôt de la demande;

De permettre aux résidents de pêcher gratuitement et sans permis de pêche les 7, 8 et 9 juin 2024;

D'attester que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemencée; et

De permettre aux jeunes âgés de 6 à 17 ans de participer aux ateliers de PÊCHE EN HERBE offerts par la Fondation de la faune du Québec, animés par Héritage Laurentien le samedi 8 juin 2024. Les participants aux ateliers de formation se verront remettre une canne à pêche, ainsi qu'un certificat de pêche valide jusqu'à l'âge de 18 ans et le guide "Moi je pêche avec Guliver".

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-01-08 14:37

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - arrondissement

LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1238891015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) du Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) dans le cadre de la Fête de la pêche 2024.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les objectifs du programme « Pêche en herbe » de La Fondation de la faune du Québec sont de favoriser la relève de pêcheurs au Québec, d'accroître le nombre d'initiés dans toutes les régions du Québec, de donner aux jeunes les connaissances et les outils nécessaires pour qu'ils puissent pratiquer la pêche sportive de manière autonome et de soutenir des organismes comme Héritage Laurentien offrant des activités d'initiation à la pêche sportive. Cette année, la Fête de la pêche souligne la 24<sup>e</sup> édition qui se tiendra les 7, 8 et 9 juin 2024. Cette fête englobe un volet destiné à la relève, soit le programme Pêche en herbe offert aux 6 à 17 ans désireux de s'initier à la pêche sportive. Le programme « Pêche en herbe » est une présentation de la Fondation de la faune du Québec en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Grâce au soutien de la Fondation de la faune du Québec, les jeunes sont invités à participer aux ateliers de Pêche en herbe où ils apprendront la biologie des poissons, les rudiments de la pêche sportive, le respect de l'environnement et des notions de sécurité. Cette année, les ateliers de Pêche en herbe seront offerts le samedi 8 juin 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 20 0045 (1238891001) - 6 février 2023 :** Demande d'assistance au Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour la Fête de la pêche 2023.

**CA22 20 0038 (1227551001) - 7 février 2022 :** Demande d'assistance au Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour la Fête de la pêche 2022.

**CA19 20 0017 (1187551024) - 14 janvier 2019 :** Demande d'assistance au Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour la Fête de la pêche 2019.

## DESCRIPTION

L'arrondissement participe à ce programme depuis plusieurs années, soit de 1998 à 2001 et de 2004 à 2020. Reprise des activités en juin 2022 à la suite du contexte pandémique lié à la COVID-19. La Fête de la pêche a toujours été très populaire auprès des LaSallois, car elle offre la possibilité de pêcher sans permis de pêche lors de cet événement. Les citoyens sont également invités à participer à d'autres activités d'animation gratuites, entre autres destinées aux jeunes. Certains participants peuvent provenir d'arrondissements avoisinants. La Fondation de la faune du Québec a effectué une révision en profondeur de son programme de « Pêche en herbe » réalisé en collaboration avec Canadian Tire et son partenaire principal le Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs par l'entremise d'une contribution spéciale provenant de la vente des permis de pêche sportive. Ce programme offre une aide financière aux organismes qui coordonnent des activités d'initiation à la pêche sportive pour les jeunes de 6 à 17 ans résidant dans la province du Québec. Le programme, créé en 1997, a permis d'initier plus de 320 000 jeunes à la pêche sportive, dont 33 000 à la pêche blanche. À LaSalle, c'est plus de 4 200 nouveaux adeptes qui ont été initiés à la pêche sportive et reçus un certificat de pêche valide jusqu'à l'âge de 18 ans. Les objectifs du programme pour 2024 sont de favoriser la relève de pêcheurs au Québec, d'accroître le nombre d'initiés dans toutes les régions du Québec, de donner aux jeunes les connaissances et les outils nécessaires pour qu'ils puissent pratiquer la pêche sportive de manière autonome et de soutenir un vaste réseau d'organisations offrant des activités d'initiation à la pêche sportive, passant de 6 à 17 ans. De plus, l'aide financière sera accordée sur la base du nombre de jeunes initiés et une formation interactive à la pêche sportive sera aussi disponible en ligne.

Les ateliers sont offerts par notre partenaire Héritage Laurentien. Au cours de cette journée, une canne à pêche ainsi qu'un certificat de pêche valide jusqu'à l'âge de 18 ans sont remis à chacun dans le but de les inciter à retourner pêcher. De plus, chaque jeune reçoit la brochure éducative « Moi je pêche avec Guliver! ».

Afin de réaliser cette activité, l'arrondissement doit ensemercer le petit bassin du parc des Rapides. Le Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs offre le Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau, volet Ensemencement estival qui vise à favoriser la prise de poissons lors d'une activité de pêche. En 2023, trois mille cinq cent (3 500) truites arc-en-ciel stériles ont été ensemencées dans le petit bassin pour une valeur de 10 950 \$. L'ensemencement permet aux citoyens de pêcher gratuitement tout au long de la saison estivale et sans permis de pêche lors des journées de la Fête de la pêche.

En offrant cette activité, l'Arrondissement atteste que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemencée. Cet événement permet donc de faire découvrir la pêche récréative à la population. Elle vise aussi à favoriser une relève pour cette activité sportive. Pour les adeptes aguerris de la pêche, c'est l'occasion de transmettre leur savoir-faire tout en faisant découvrir leur lieu de pêche favori.

## JUSTIFICATION

La présence du petit bassin au parc des Rapides, le potentiel pédagogique d'Héritage Laurentien et la possibilité d'obtenir un soutien financier pour ensemercer le bassin permettent à l'Arrondissement d'offrir une activité unique d'initiation à la pêche sportive dédiée aux jeunes de 6 à 17 ans.

L'ensemencement est fait avec de la truite arc-en-ciel stérile. Toutefois, le Ministère se réserve le droit d'exiger le remplacement de la truite arc-en-ciel, espèce ensemencée à LaSalle depuis 1998, par les deux autres espèces admissibles, soit l'omble de fontaine ou la truite brune. Cependant ces deux dernières espèces ont peu de chance de survie compte

tenu de la capacité d'oxygénation du bassin et de sa température inadéquate pour ces espèces.

Lors de cet événement, l'Arrondissement bénéficie également du soutien de la Fondation de la faune du Québec qui fournit désormais une aide financière pour l'achat de matériel plutôt que le matériel lui-même. Le soutien financier est calculé sur le nombre de jeunes initiés (10 \$ / jeune initié) et d'un rabais de 50 % sur le prix régulier d'un ensemble de cannes à pêche à lancer léger, et de 25 % sur le prix régulier d'accessoires de pêche disponibles en magasin chez Canadian Tire, partenaire local.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût d'achat des poissons est estimé à 11 000 \$, taxes incluses. L'arrondissement a reçu une aide financière de 7 332 \$ de la fondation de la faune du Québec en 2023 dans le cadre du Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau et de 1000 \$ de la Fondation de la faune du Québec pour les 100 jeunes initiés.

Les dépenses de l'ensemencement et l'achat des cannes à pêche seront comptabilisées dans la clef budgétaire suivante:

2412.0010000.301729.07189.56590.000000.0000.000000.015057.00000.00000

La dépense des ateliers d'animation et formation offerts par Héritage Laurentien sera comptabilisée dans la clef budgétaire suivante:

2412.0010000.301729.07189.54506.014472.0000.000000.015057.00000.00000

Les revenus de subvention seront comptabilisés dans la clef budgétaire suivante:

2412.0010000.301705.07189.46370.016990.0000.000000.015057.00000.00000

L'estimation des coûts supplémentaires en personnel cols blancs pour cette journée est de 1 200 \$.

#### **MONTRÉAL 2030**

L'initiation offerte aux jeunes, entre autres à travers les outils pédagogiques disponibles, est un investissement pour la protection de la nature et l'avenir de la pêche sportive.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les activités de la Fête de la pêche sont soutenues par la Division des communications de l'arrondissement.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien - Iasa

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-01-08

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division bibliothèque

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Roch LANGELIER  
Chef de division



**Dossier # : 1243035001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2023.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2023.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-01-04 15:53

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction



**IDENTIFICATION****Dossier # :1243035001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 23 200462 le 12 décembre 2023 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 octobre au 26 novembre 2023, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2023

**DESCRIPTION**

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2023 , ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2023. à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

Le : 2024-01-04



**Dossier # : 1249692003**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Février - Adoption du règlement LAS-0166 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour les travaux de réfections de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** **Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Christianne CYRENNE  
directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** Dossier # :1249692003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Février - Adoption du règlement LAS-0166 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour les travaux de réfections de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil de l'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt du type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs, de piscines et de plateaux sportifs dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 20 0326 - D'approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 000 000 \$. Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés dans divers parcs de l'arrondissement, travaux de réfection d'aires de jeux, de bordures, de clôtures de mobilier urbain, de sentiers de piétons, de terrains sportifs, de piscines, des pataugeoires ou jeux d'eau, des équipements destinés à leur fonctionnement de plantations d'arbres, d'éclairage de parcs et autres travaux incidents. La somme de 1 000 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge du citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

**JUSTIFICATION**

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme décennal d'immobilisations.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 1 000 000 \$  
Projet 34210 - Sous projet 22-34210-000 - Crédits 1 000 000 \$

## **MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion -

Dépôt et présentation -

Adoption -

Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Octroi des contrats à partir du mois de mars 2024

Début des travaux - Avril 2024

Fin des travaux - Décembre 2024

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation net à sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Viorica ZAUER, LaSalle

Paule TANGUAY, LaSalle

Diane BIBEAU, LaSalle

Lecture :

Diane BIBEAU, 8 janvier 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Eve CIMON  
Adjointe de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-01-05

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe



**Dossier # : 1249692003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Février - Adoption du règlement LAS-0166 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour les travaux de réfections de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** **Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Christianne CYRENNE  
directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** Dossier # :1249692003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Février - Adoption du règlement LAS-0166 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour les travaux de réfections de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil de l'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt du type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs, de piscines et de plateaux sportifs dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 20 0326 - D'approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 000 000 \$. Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés dans divers parcs de l'arrondissement, travaux de réfection d'aires de jeux, de bordures, de clôtures de mobilier urbain, de sentiers de piétons, de terrains sportifs, de piscines, des pataugeoires ou jeux d'eau, des équipements destinés à leur fonctionnement de plantations d'arbres, d'éclairage de parcs et autres travaux incidents. La somme de 1 000 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge du citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

**JUSTIFICATION**

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme décennal d'immobilisations.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**



Le montant à financer par emprunt est de 1 000 000 \$  
Projet 34210 - Sous projet 22-34210-000 - Crédits 1 000 000 \$

## **MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion -

Dépôt et présentation -

Adoption -

Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Octroi des contrats à partir du mois de mars 2024

Début des travaux - Avril 2024

Fin des travaux - Décembre 2024

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation net à sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Viorica ZAUER, LaSalle

Paule TANGUAY, LaSalle

Diane BIBEAU, LaSalle

Lecture :

Diane BIBEAU, 8 janvier 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Eve CIMON  
Adjointe de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-01-05

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe



**Dossier # : 1249692002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Février - Adoption du règlement LAS-0165 autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par**

**Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Christianne CYRENNE  
directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** Dossier # :1249692002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Février - Adoption du règlement LAS-0165 autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme décennal d'immobilisation (PDI).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 20 0326 - D'approuver le programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés sur diverses rues dans l'arrondissement de LaSalle. Les travaux pourront consister à la réfection d'infrastructures de voirie tel que bordures, trottoirs, fondations de chaussée, pavages, puisards, regards, remplacement de bornes incendies, panneaux identificateurs, poubelle souterraines, de plantations d'arbres et autres incidents. Des travaux de remplacement de bases de béton, de lampadaires, points d'alimentation et toutes les signalisations lumineuses situées dans l'emprise de rue font également partie intégrante de ce règlement. Les travaux débuteront au cours de l'année 2024 pour se terminer en 2025.

La somme de 2 132 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux. Certains services professionnels pourraient débuter avant l'adoption du règlement d'emprunt.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

**JUSTIFICATION**

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du

programme décennal d'immobilisations.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 2 132 000 \$.  
Projet 55700 - Sous projet 22-55700-000 - Crédit 2 132 000 \$

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis de motion -  
Dépôt et présentation -  
Adoption -  
Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation  
Octroi des contrats à partir du mois de mars 2024  
Début des travaux - Avril 2024  
Fin des travaux - Décembre 2024

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à la politique de gestion de la dette.  
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Paule TANGUAY, LaSalle  
Viorica ZAUER, LaSalle

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle  
Diane BIBEAU, LaSalle

Lecture :

Diane BIBEAU, 9 janvier 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Eve CIMON  
Adjointe de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-01-05

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe



**Dossier # : 1249692002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Février - Adoption du règlement LAS-0165 autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par**

**Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Christianne CYRENNE  
directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** Dossier # :1249692002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Février - Adoption du règlement LAS-0165 autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme décennal d'immobilisation (PDI).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 20 0326 - D'approuver le programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés sur diverses rues dans l'arrondissement de LaSalle. Les travaux pourront consister à la réfection d'infrastructures de voirie tel que bordures, trottoirs, fondations de chaussée, pavages, puisards, regards, remplacement de bornes incendies, panneaux identificateurs, poubelle souterraines, de plantations d'arbres et autres incidents. Des travaux de remplacement de bases de béton, de lampadaires, points d'alimentation et toutes les signalisations lumineuses situées dans l'emprise de rue font également partie intégrante de ce règlement. Les travaux débuteront au cours de l'année 2024 pour se terminer en 2025.

La somme de 2 132 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux. Certains services professionnels pourraient débuter avant l'adoption du règlement d'emprunt.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

**JUSTIFICATION**

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du



programme décennal d'immobilisations.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 2 132 000 \$.  
Projet 55700 - Sous projet 22-55700-000 - Crédit 2 132 000 \$

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis de motion -  
Dépôt et présentation -  
Adoption -  
Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation  
Octroi des contrats à partir du mois de mars 2024  
Début des travaux - Avril 2024  
Fin des travaux - Décembre 2024

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à la politique de gestion de la dette.  
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Paule TANGUAY, LaSalle  
Viorica ZAUER, LaSalle

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle  
Diane BIBEAU, LaSalle

Lecture :

Diane BIBEAU, 9 janvier 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Eve CIMON  
Adjointe de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-01-05

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe



**Dossier # : 1249692001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Février - Adoption du règlement LAS-0164 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** **Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et greffe  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1249692001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Février - Adoption du règlement LAS-0164 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfections de différents bâtiments situés dans l'arrondissement de LaSalle ans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 20 0326 - D'approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Les travaux pourront consister à la réfection majeure de différents bâtiments de l'arrondissement incluant des chalets de parcs, arénas, le Moulin Fleming, l'Hôtel de Ville, le Centre sportif Dollard-St-Laurent, etc. tels que le remplacement des fenêtres et de portes, la toiture, les escaliers, les structures de bâtiments les équipements de plomberie, la ventilation et le chauffage, la réfection des locaux, etc. selon l'état et l'utilisation actuelle et future des bâtiments. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 2 000 000 \$.  
 Projet investi 56700 - Sous-projet 22-56700-000 - Crédit 2 000 000 \$

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis de motion -

- Dépôt et présentation -
- Adoption et règlement -
- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- Fin des travaux - Décembre 2024

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est confirme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Viorica ZAUER, LaSalle  
Diane PELOQUIN, LaSalle  
Paule TANGUAY, LaSalle  
Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle  
Diane BIBEAU, LaSalle

Lecture :

Diane BIBEAU, 9 janvier 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Eve CIMON  
Adjointe de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-01-05

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Christianne CYRENNE  
directeur(-trice) - arrondissement



**Dossier # : 1249692001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Février - Adoption du règlement LAS-0164 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** **Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et greffe  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1249692001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Février - Adoption du règlement LAS-0164 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfections de différents bâtiments situés dans l'arrondissement de LaSalle ans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 20 0326 - D'approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Les travaux pourront consister à la réfection majeure de différents bâtiments de l'arrondissement incluant des chalets de parcs, arénas, le Moulin Fleming, l'Hôtel de Ville, le Centre sportif Dollard-St-Laurent, etc. tels que le remplacement des fenêtres et de portes, la toiture, les escaliers, les structures de bâtiments les équipements de plomberie, la ventilation et le chauffage, la réfection des locaux, etc. selon l'état et l'utilisation actuelle et future des bâtiments. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 2 000 000 \$.  
 Projet investi 56700 - Sous-projet 22-56700-000 - Crédit 2 000 000 \$



## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis de motion -

- Dépôt et présentation -
- Adoption et règlement -
- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- Fin des travaux - Décembre 2024

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est confirme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Viorica ZAUER, LaSalle  
Diane PELOQUIN, LaSalle  
Paule TANGUAY, LaSalle  
Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle  
Diane BIBEAU, LaSalle

Lecture :

Diane BIBEAU, 9 janvier 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Eve CIMON  
Adjointe de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-01-05

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Christianne CYRENNE  
directeur(-trice) - arrondissement



Dossier # : 1238403003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions de la résolution PP-24, afin de construire une habitation multifamiliale de 119 logements située sur le lot 6 404 002 (projet Storex, phase 3).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003323486), les documents soumis en vertu des dispositions de la résolution PP-24, afin de construire un bâtiment situé au lot 6 404 002 (projet *Storex* , phase 3), considérant que le projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du projet de l'annexe D de cette résolution puisqu'il :

- Contribue au développement d'un milieu de vie à échelle humaine axé sur une variété;
- Augmente l'efficacité énergétique des bâtiments et propose des aménagements durables afin d'amorcer une transition écologique sur le territoire;
- Confère une identité architecturale distinctive et contemporaine en portant une attention particulière à la qualité du cadre bâti;
- Conçoit un lien nord-sud structurant et innovant pour désenclaver et animer le cœur du site;
- Développe un parcours piéton convivial et sécuritaire afin d'accroître la perméabilité et la fonctionnalité du site;
- Crée une adéquation entre l'aménagement des espaces publics et privés pour favoriser l'encadrement, l'animation et l'ambiance des lieux;
- Élabore une stratégie paysagère afin de fondre le cadre bâti dans un environnement naturalisé.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-01-08 14:50

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1238403003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions de la résolution PP-24, afin de construire une habitation multifamiliale de 119 logements située sur le lot 6 404 002 (projet Storex, phase 3).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction (demande 3003323486) a été déposée le 16 nov. 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour construire une habitation multifamiliale de 119 logements. Les travaux prévus dans la demande de permis de construction sont assujettis aux objectifs et critères d'évaluation du projet de l'annexe D de la résolution de PPCMOI PP-24 CA21 20 0065 adoptée le 7 février 2021.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

7 févr. 2021 - CA21 20 0065 : Adoption de la résolution PP-24 - démolition d'une industrie sur la rue Clément et construction d'habitations

**DESCRIPTION**

Les travaux visent la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 119 logements répartis sur quatre étages, conformément à la résolution de projet particulier, de construction, de modification et d'occupation d'immeuble PP-24. La construction de ce bâtiment constitue la phase 3 du projet *Storex* . Le rapport entre le bâtiment et le terrain proposé s'élève à 39 %, le coefficient d'occupation au sol à 1,53 et 119 cases de stationnement sont proposés en sous-sol (ratio d'une case par logement), dont cinq seront adaptées pour les personnes à mobilité réduite.

Le terrain localisé à l'intérieur du quadrilatère des rues Quinlan, Clément, d'Amour et Jean-Milot était anciennement occupé par un bâtiment industriel accueillant l'entreprise *Storex*. Il se situe dans un secteur déstructuré de l'arrondissement où se côtoient plusieurs usages dont le potentiel de conflits est élevé. Néanmoins, le terrain est stratégiquement positionné à l'ouest de l'arrondissement de LaSalle et jouit de plusieurs atouts à proximité qui profiteront aux futurs résidents. Il y a de nombreux parcs, deux écoles primaires, un centre commercial incluant plusieurs commerces alimentaires, un lien direct par le circuit d'autobus 113 à la station de métro Angrignon, une gare de train de banlieue faisant la navette avec le centre-ville, un accès facile à l'autoroute

20 via la route 138, etc. Le terrain possède donc un potentiel de requalification indéniable.

La démolition de l'ancien bâtiment accueillant l'entreprise Storex a été autorisée lors de l'adoption de la résolution PP-24. Par le fait même, des objectifs et des critères d'évaluation ont été adoptés afin d'encadrer les typologies d'habitations, la transition écologique, le traitement architectural des bâtiments, l'axe central de circulation, l'armature piétonne, la gestion des interfaces, ainsi que la stratégie paysagère. La présente demande ne vise qu'une portion du terrain, soit celle située sur le lot numéro 6 404 002.

La volumétrie proposée est composée de deux volumes reliés par une passerelle vitrée épousant la forme en "L" du lot, le tout s'élevant sur quatre étages. En termes de hauteur, ces volumes s'intègrent avec le cadre bâti environnant qui varie entre un et trois étages. Ils respectent également le parti architectural défini à l'annexe I du Règlement PP-24 par les interventions suivantes :

- encadrement du parc projeté;
- de la rue Jean-Milot et de la ruelle partagée;
- passage entre les deux ensembles bâtis;
- fragmentation des volumes en intégrant des alcôves;
- mise en évidence des entrées communes et traitement architectural distinctif au rez-de-chaussée;
- traitement en loggia des espaces extérieurs privés du côté de la rue Jean-Milot;
- utilisation de coursives et de terrasses du côté intérieur de l'habitation multifamiliale.

Au niveau de la matérialité, celle-ci assure une continuité avec les phases 1 et 2 du projet en raison de ses tonalités neutres et sobres composées majoritairement de maçonneries de couleurs pâles et d'accents par l'insertion de revêtements légers pour les ouvertures et la passerelle. Des jeux de brique sont également proposés, notamment par une installation de briques en soldat.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd: brique d'argile, du fabricant Glen-Gery, format Norman (3''5/8 x 2''1/4 x 11''5/8 ), teinte *White velour* (blanc), série Platinium, extrudée, finition velour, pose standard (panneresse) et jeux de brique ou équivalent ;
- Revêtement lourd: brique d'argile, du fabricant Glen-Gery, format Norman (3''5/8 x 2''1/4 x 11''5/8 ), teinte *Slate velour* (gris), série Platinium, extrudée, finition velour, pose standard (panneresse) et jeux de brique ou équivalent ;
- Revêtement léger (passerelle) : revêtement métallique, du fabricant Gentek, format variable, teinte *Sierra XL* (brun), pose standard ou équivalent;
- Revêtement léger (alcôves) : revêtement métallique, du fabricant Mac Métal, format variable, teinte *Gris métallique* , modèle MS 1 modulaire, pose verticale, ou équivalent.

Conformément au concept d'aménagement prévu à l'annexe I du Règlement PP-24, plusieurs zones d'aménagements extérieurs sont prévus afin de favoriser une gestion optimale des interfaces soit, entre les deux ensembles bâtis (l'entrée principale), entre les phases du projet, entre le bâtiment et le parc et la ruelle partagée. Les aménagements paysagers proposés sont en continuité avec ceux proposés aux phases précédentes en détaillant une variété d'arbres feuillus à moyen et grand déploiement, d'arbustes feuillus et conifères, de vivaces et graminées. Plusieurs jardins de pluie ainsi qu'une utilisation de matériaux de revêtement perméable visent une gestion des eaux de surface.

Le projet respecte les objectifs et critères qui concernent l'implantation, l'architecture et

l'aménagement paysager, qui proviennent de la résolution PP-24 et qui visent les thèmes suivants :

- Typologies d'habitation
- Transition écologique
- Traitement architectural des bâtiments
- Axe central de circulation
- Armature piétonne
- Gestion des interfaces
- Stratégie paysagère

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 6 déc. 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du projet de l'annexe D de la résolution PP-24 puisqu'il :

- Contribue au développement d'un milieu de vie à échelle humaine axé sur une variété;
- Augmente l'efficacité énergétique des bâtiments et propose des aménagements durables afin d'amorcer une transition écologique sur le territoire;
- Confère une identité architecturale distinctive et contemporaine en portant une attention particulière à la qualité du cadre bâti;
- Conçoit un lien nord-sud structurant et innovant pour désenclaver et animer le cœur du site;
- Développe un parcours piéton convivial et sécuritaire afin d'accroître la perméabilité et la fonctionnalité du site;
- Crée une adéquation entre l'aménagement des espaces publics et privés pour favoriser l'encadrement, l'animation et l'ambiance des lieux;
- Élabore une stratégie paysagère afin de fondre le cadre bâti dans un environnement naturalisé.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.A.

## **MONTREAL 2030**

N.A.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N.A.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N.A.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N.A.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc CHENOUDA  
conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2023-12-21



**Dossier # : 1238403002**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de restaurer le moulin à vent Fleming situé au 9675, boulevard LaSalle (1 929 575).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003315878), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de restaurer le moulin à vent Fleming situé au 9675, boulevard LaSalle (1 929 575), considérant que le projet respecte les objectifs et critères d'évaluation applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 14 : Le parcours riverain et 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêts des bâtiments;
- Protège et met en valeur les caractéristiques paysagères des secteurs d'intérêts patrimonial;
- Contribue à l'évolution du milieu;
- Favorise la protection et la mise en valeur des composantes patrimoniales;
- Favorise la protection et la mise en valeur des composantes paysagère;
- Favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle du projet.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-01-08 14:55

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1238403002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de restaurer le moulin à vent Fleming situé au 9675, boulevard LaSalle (1 929 575).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (demande 3003315878) a été déposée le 19 oct. 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour restaurer le moulin à vent Fleming.

Les travaux prévus dans la demande de sont assujettis aux chapitres 14 : Le parcours riverain et 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux du Règlement relatif aux PIIAD.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A.

**DESCRIPTION**

Emblème de LaSalle, l'actuel moulin à vent Fleming, unique moulin anglo-saxon au Québec, est érigé en 1827 par l'écossais William Fleming. Les activités de mouture du moulin cessent en 1892, à l'époque où l'industrialisation le rend obsolète. En partie restaurée en 1930, la Ville de LaSalle acquiert l'immeuble du moulin en 1947. Il est par la suite classé par le Ministère de la Culture et des Communications dans la catégorie des immeubles patrimoniaux en 1983, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (c. P-9.002). Les catégories de conservation précise un extérieur exceptionnel (1) et un intérieur supérieur (5). Le registre du patrimoine culturel indique ceci : « Les éléments caractéristiques du moulin à vent Fleming liés à ses valeurs historique, architecturale et technologique comprennent, entre autres :

- Sa situation sur un terrain plat, près du fleuve Saint-Laurent;
- Ses éléments rattachés au moulin-tour britannique, dont la forme tronconique très large à la base, l'élévation de cinq étages, les traces des crampons maintenant autrefois le revêtement de planches verticales, les traces des ouvertures servant à ancrer les poutres de la galerie ceinturant la tour au premier étage et les cinq niveaux d'ouvertures. »

Il fait l'objet d'importants travaux de restauration entre 1989 et 1991 (tour, toit, galerie, ailes et roue) et l'intérieur est aménagé afin de produire un lieu d'interprétation sur l'histoire du moulin.

Après avoir subi d'important dommages causés par des vents importants en septembre 2019, la présente demande vise à lui redonner ses lettres noblesses, notamment en reconstruisant entièrement les pales du moulin en s'inspirant du concept établi aux plans de 1990 et en restaurant, tel qu'à l'origine :

- les joints et certaines sections de maçonnerie de pierre de calcaire;
- l'éclairage extérieur;
- les ouvertures et leur chambranles peintes rouge;
- le clin de bois vertical;
- le bardeau de cèdre recouvrant la toiture ;
- la galerie peinte blanche.

Les travaux incluent également l'ajout de panneaux de treillage métallique sur la portion accessible du garde-corps de la galerie dont le taux de perforation s'élève à 51 % afin de minimiser l'impact visuel.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant aux chapitres 14 : Le parcours riverain et 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 6 déc. 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères d'évaluation applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 14 : Le parcours riverain et 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêts des bâtiments ;
- Protège et met en valeur les caractéristiques paysagères des secteurs d'intérêts patrimonial ;
- Contribue à l'évolution du milieu ;
- Favorise la protection et la mise en valeur des composantes patrimoniales ;
- Favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle du projet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.A.

## **MONTRÉAL 2030**

N.A.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N.A.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N.A.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N.A.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc CHENOUDA  
conseiller(ere) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2023-12-21



**Dossier # : 1236456013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-01-04 11:11

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1236456013

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

---

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée BOULANGER  
Chef de division ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Josée BOULANGER  
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2024-01-04